

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR EDGAR SAUSER, DEPUTE (PLR), INTITULÉE "SOUTIEN A L'ELEVAGE DU FRANCHES-MONTAGNES ET DU DEMI-SANG INDIGENE !" (N°2836)

Selon les informations reçues de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), les équidés enregistrés dans la Banque de données du trafic des animaux (BDTA) – la BDTA est gérée par la société Identitas - en 2015 (sans le Liechtenstein) ont vu leur nombre augmenter de 4289 naissances, de 3358 importations et de 2588 premiers enregistrements (selon l'état de la BDTA au 26.7.2016). Au total, 106'866 équidés étaient enregistrés dans la BDTA au 31 décembre 2015 (augmentation d'environ 3200 équidés durant l'année). Toujours selon les données de la BDTA, la durée d'utilisation moyenne des équidés est de 12,8 ans, l'âge à leur mort 13,8 ans (base : année 2015). Les 2588 premiers enregistrements peuvent être des équidés détenus en Suisse et qui n'ont jamais été enregistrés auparavant.

L'OFAG relève aussi que le nombre d'équidés importés en 2015 se monte à 3358 têtes d'après la BDTA et à 3946 d'après les statistiques des douanes. Il relève qu'une partie des importations a peut-être été enregistrée sous la catégorie des premiers enregistrements au lieu des importations en raison des émoluments plus élevés (2015 : importation : 40 francs, premier enregistrement : 5 francs). Avec l'augmentation de l'émolument pour les premiers enregistrements à 60 francs dès le 1^{er} janvier 2016 - lié au travail supplémentaire pour l'enregistrement manuel par l'exploitant de la BDTA - l'OFAG suppose que les chiffres des importations 2016 dans la BDTA seront plus proches de la réalité. Selon l'Administration fédérale des douanes (AFD), cette différence (entre les chiffres de la BDTA et de l'AFD) pourrait aussi être due en partie aux chevaux importés qui sont réexportés.

Les données extraites de la BDTA montrent aussi que les équidés ne sont de loin pas tous enregistrés au stud-book (livre généalogique géré par la Fédération suisse du franchises-montagnes à Avenches). En effet, en 2015, 4289 naissances d'équidés ont été déclarées à la BDTA (état au 26.7.2016) alors que, selon le rapport « Encouragement pour l'élevage » du 29 février 2016, 2626 poulains ont été identifiés et enregistrés au stud-book.

Pour sa part, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) relève que la fréquence et la coordination des contrôles sont régies par l'Ordonnance sur la coordination des contrôles (OCCEA). Toutes les exploitations et les unités d'élevage enregistrées sont soumises aux contrôles officiels de base au minimum tous les 4 ans ; les unités d'élevage qui ne touchent pas de paiements directs sont également contrôlées, mais à un intervalle plus grand, ceci conformément aux directives de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires qui précisent que les cantons en déterminent la fréquence.

Le SCAV pense que la majorité des chevaux sont désormais identifiés et enregistrés dans Agate, mais qu'il n'en va pas de même pour les chevaux âgés, les ânes et les poneys. Lors de ses contrôles, le SCAV veille à ce que ces obligations légales soient respectées.


A raison d'environ 300 contrôles par an depuis l'hiver 2013, le SCAV devrait avoir contrôlé, à la fin 2017, toutes les unités d'élevage touchant les paiements directs et la majorité des exploitations statistiques dites de « hobby ».

Le Gouvernement est conscient des difficultés évoquées et souhaite vivement que la gestion de la BDTA permette d'obtenir une vision globale et précise des effectifs détenus en Suisse, ainsi que du trafic des équidés qui entrent dans le pays. Au besoin, il interviendra auprès d'Identitas pour demander des corrections et assurer que les chiffres disponibles soient conformes à la réalité.

Delémont, le 27 septembre 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler